

Procédure pour une demande d'inscription **des NOUVEAUX**, pour l'année scolaire 2019-2020.
Inscriptions à la **maternelle**.

DATES	1- Pour les classes MATERNELLES (PRESCOLAIRE)
7- 12 janvier 2019	<p>Dépôt du dossier de candidature **</p> <p>Remplir et déposer le dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit en ligne et attendre "accusé-réception " • Soit par impression du document sous format pdf dans la même rubrique, à envoyer au Collège, à l'adresse mail : inscriptions@ndn.edu.lb • Soit en copie dure, à déposer au secrétariat du préscolaire. <p>Prière de joindre au dossier tous les documents officiels demandés : 2 photos passeport, un certificat de Radiation pour ceux qui postulent pour la MS et la GS. Le certificat de baptême pour les chrétiens, une fiche d'état civil de moins de trois mois, une photocopie de la carte d'identité, la photocopie du carnet de santé et une fiche d'état civil familial (<i>pas nécessairement récente</i>).</p> <p><i>Payement de 400.000LL.</i></p> <p>Un Rendez-vous avec la Famille :</p> <p>Attendre la date et l'heure du rendez-vous pour un entretien avec la famille. Ce rendez-vous sera communiqué par mail et par sms. Il ne peut en aucun cas être ajourné. (Parking assuré)</p>
Les 18, 21 22, 23, 24, 25 janvier 2019	<p>Rencontre avec les familles. Les parents (père et mère) sont priés d'être un quart d'heure à l'avance, accompagnés de l'enfant.</p>
1 ^{er} février 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Les réponses aux demandes d'inscription seront envoyées par mail et/ou par sms.
Du 4-9 février 2019 de 8h00 à 12h00 et de 13h à 16h	<ul style="list-style-type: none"> • La confirmation de la demande d'inscription (droits d'inscriptions : 700000L.L) et le règlement du solde restant des droits d'ouverture de dossier (400000L.L). Vu que la place vous sera réservée, ces deux sommes (1 100 000 L.L) ne sont en aucun cas remboursables. <p>N.B : Toute demande non-confirmée dans ces délais sera annulée.</p>

Pour entrer :

- En petite section (PS), l'enfant doit être né en 2016. Il devra atteindre les 3 ans avant le 31 janvier 2020
- En Moyenne section (MS), l'enfant doit être né en 2015. Il devra atteindre les 4 ans avant le 31 janvier 2020
- En Grande section (GS), l'enfant doit être né en 2014. Il devra atteindre les 5 ans avant le 31 janvier 2020

****Les droits d'ouverture de dossier, impliquent le paiement de 800000L.L, la moitié (400.000L.L, non remboursable) sera versée automatiquement lors du dépôt de dossier. L'autre moitié (400.000L.L) sera versée après confirmation lors des inscriptions définitives au mois de février avec les droits d'inscriptions (700.000L.L).En cas de désistement, le deux sommes ne seront pas remboursées.**



Procédure pour une demande d'inscription **des NOUVEAUX**, pour l'année scolaire 2019-2020.
Inscriptions du CP à la seconde.

DATES	1- Pour les élèves de CP à la seconde ¹
Du 18- 22 mars 2019	Dépôt de dossier de candidature **: avec les documents officiels. Paiement de 400.000L.L
Mars-avril 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Examens d'entrée au Collège le samedi 30 mars à 8h. • Résultats des examens le 8 avril. • 12-13-15-16-17 avril : Confirmation de la demande d'inscription (700.000 L.L.) et le règlement du solde restant des droits d'ouverture de dossier (400.000 L.L.) Soit la somme de 1.100.000 L.L. Vu que la place vous sera réservée, ces deux sommes ne sont en aucun cas remboursables. <p>N.B : Toute demande non-confirmée dans ces délais sera annulée. Pour la dispense du programme libanais voir paragraphe suivant.</p>
<u>Avant le 11 juillet 2019</u>	Remise impérative, au secrétariat du Collège, des documents exigés par le Collège et les autorités libanaises : <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves venant de l'étranger, devraient remettre l'équivalence délivrée par le Ministère de l'Education Nationale libanais - Pour les binationaux, une photocopie de la carte d'identité et des deux passeports. - Règlement général : Pour les élèves voulant être dispensés des examens officiels libanais, la dispense officielle délivrée par le Ministère de l'Education Nationale libanais est exigée. (voir circulaire sur le site). La demande auprès du Collège doit être faite au <u>plus tard</u> au mois de mai de l'année en cours pour que la dispense entre en vigueur pour l'année suivante, sachant que les dispenses ne sont activées qu'à partir de la classe de <u>quatrième</u>. - L'attestation de scolarité délivrée par l'établissement d'origine, légalisée par le Ministère de l'éducation Nationale libanais avec les notes des 3 dernières années est demandée aux élèves venant d'un établissement libanais - La photocopie du bulletin trimestriel de l'année en cours. - Les élèves entrant en classe de seconde apporteront une photocopie du Brevet libanais. - une copie de la carte d'identité, 2 photos passeport. Le certificat de baptême pour les chrétiens, une fiche d'état civil individuel de moins de trois mois, une photocopie de la carte d'identité, la photocopie du carnet de santé et une fiche d'état civil familial (<i>pas nécessairement récente</i>).



****Les droits d'ouverture de dossier, impliquent le paiement de 800000L.L**, la moitié (400.000L.L, non remboursable) sera versée automatiquement lors du dépôt de dossier. L'autre moitié (400.000L.L) sera versée après confirmation lors des inscriptions définitives avec les droits d'inscriptions (700.000L.L). En cas de désistement aucune somme n'est remboursable.

¹ Nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir des élèves en première et terminale et des élèves dispensés du cursus libanais avant la classe de quatrième.